



78 avenue de Bretagne
BP 90392
85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

N° de l'établissement : 0850032Y

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 novembre 2022

I- Ouverture de la séance

En ce jour, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Sébastien TESSON.

La séance commence à 18h.

Sont absents et excusés : Mme BECHIEAU Laurence, Mme PIPET Linda, Mme AUDART Jeanne, Mme PELLETIER Christelle, Mme MONDIN Diane.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la liste d'émargement.

Le nombre de présents en début de séance est de 23 pour un quorum de 16.

II- Ordre du jour

Point N°1 : Approbation du PV du CA du 18 octobre 2022

Le compte-rendu du précédent CA est adopté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité

23 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 23
------------	------------	----------------	-----------

Arrivée de Mr BELLOT Frédéric à 18h10

Point N°2 : Point sur les HSE

Monsieur le Proviseur informe qu'une dotation de 90 heures a été attribuée au lycée.

Les représentants des enseignants expriment leurs inquiétudes quant à la poursuite des projets commencés en 2022 et à leur rémunération. Monsieur le Proviseur indique que l'information a déjà été remontée à l'inspection Académique.

Monsieur le Proviseur précise qu'il sera difficile de financer de nouveaux projets.

Point N°3 : Présentation du budget

Madame l'Agent Comptable-Adjoint Gestionnaire présente le projet de budget 2023 (cf power point en annexe).

La dotation annuelle des crédits de fonctionnement a augmenté de 9% pour 2023.

Le sujet des photocopies et de leur coût a été mis en lumière (deux années massives d'augmentation du coût du papier 40% et 35%). Un effort doit être réalisé pour diminuer le nombre de photocopies. La mise en place d'un quota par enseignant est envisagée.

Un représentant des personnels enseignants demande si la somme indiquée pour l'acquisition de manuels scolaires dans le budget correspond à un reliquat.

Madame l'Agent Comptable répond par la positive et précise que des demandes complémentaires peuvent être faites auprès des services de la Région.

Monsieur le Proviseur Adjoint suggère la possibilité d'utiliser les manuels scolaires numériques (mis à jour régulièrement).

Les représentants des enseignants évoquent les inconvénients (question écologique et pratique. Un manuel numérique n'est valable qu'un an)

Monsieur le Proviseur déplore l'absence d'une assistante sociale dans cet établissement.

Une représentante des enseignants demande des précisions sur la démarche et la procédure.

Madame l'Agent Comptable-Adjoint Gestionnaire indique que les familles peuvent récupérer un dossier de fonds social auprès du service de gestion. La secrétaire d'intendance collecte les informations et présente le dossier en commission à Monsieur le Proviseur. Les fonds sociaux permettent de financer les dépenses liées à la restauration, à l'hébergement, au transport, à l'achat de vêtements et de fournitures.

Madame l'Agent comptable-Adjoint gestionnaire explique que les crédits destinés à la pédagogie, à la maintenance ont été maintenus. Les crédits destinés à la viabilisation sont en hausse. La mise en œuvre de la sobriété énergétique est indispensable. Une réunion est prévue le 1^{er} décembre à l'hôtel de Région à ce sujet.

Un représentant des enseignants demande des précisions sur le contrat MPPE qui lie la Région, SPIE Facilities et le lycée. Le suivi par l'entreprise SPIE n'est pas satisfaisant. La Région a reconduit le contrat jusqu'au 30 juin 2023. Une lettre en recommandée est envoyée à la société SPIE avec une copie pour la Mission Energie de la Région. Ces informations sont transmises à Monsieur le Conseiller Régional.

Un point est fait sur la masse salariale et sur le fonds de roulement.

Vote à l'unanimité

24 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 24
------------	------------	----------------	-----------

Point N°3-1 : DELEGATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Madame l'Agent Comptable-Adjoint Gestionnaire et Monsieur le Proviseur demandent que le Conseil d'Administration se prononce sur la délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence annuelle dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Vote à l'unanimité

24 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 24
------------	------------	----------------	-----------

Point N°3-2 : PLAN ANNUEL D'AMORTISSEMENT

Madame l'Agent Comptable-Adjoint Gestionnaire présente le plan annuel d'amortissement.

Vote à l'unanimité

24 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 24
------------	------------	----------------	-----------

Point N°4: Décision Budgétaire Modificative

Madame l'Agent Comptable-Adjoint gestionnaire présente les DBM

Pour information, ajustements de subvention

Pour vote : dotation complémentaire de la Région 21 382€ pour la viabilisation

Affectation des plus-values de recettes (Groupement comptable, Greta, loyer) 4 438.94€ pour la viabilisation.

Vote à l'unanimité

24 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 24
------------	------------	----------------	-----------

Point N°5: Tarifs

Le logement meublé, accolé à l'internat, est relié au Système de Sécurité Incendie. Il permet de loger les assistants de langue, moyennant le paiement des charges au coût réel (eau, électricité, gaz). Un représentant des enseignants précise que le logement est attractif pour des assistants de langue.

Location de l'auditorium à la ½ journée : 15€

Location de l'auditorium à la journée : 30€

Vote à l'unanimité

24 Votants	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 24
------------	------------	----------------	-----------

Point N°6: Calendrier, informations et questions diverses

Madame l'Agent Comptable Adjoint Gestionnaire informe le conseil d'administration des demandes faites au titre de PAREO 2023.

Madame l'Agent Comptable Adjoint Gestionnaire et une représentante des enseignants présentent un projet de voyage à Paris des BTS SAM 1 et 2 du 12 au 14 avril 2023. Ce voyage est en lien avec les matières professionnelles et générales. Le dossier a été élaboré par les étudiants et sera financé par la taxe d'apprentissage.

Monsieur le Proviseur répond aux questions des représentants des personnels enseignants

- Absence de l'infirmière : lorsqu'un élève est malade, il est accompagné par un délégué de classe à la vie scolaire qui le prend en charge. L'infirmier est accessible en cas de besoin.

L'ensemble des enseignants concernés ont connaissance des élèves bénéficiant d'un PAI. En cas de problème, il suffit de contacter Monsieur le Proviseur Adjoint.

Les trousse de secours sont à disposition au secrétariat de Direction, à la vie scolaire et à l'accueil. Monsieur le Proviseur précise que le poste d'infirmière dans un lycée avec internat est logé par nécessité absolue de service avec des astreintes de nuit. Ces astreintes sont ressenties comme une contrainte après plusieurs années d'exercice.

Une demande de remplacement a été faite.

- Déclenchement intempestif de l'alarme :

Des sondes optiques ont été mises en place au lieu de sondes thermiques suite au changement du SSI. Il a fallu convaincre le bureau d'étude de les remplacer. Seulement 14 détecteurs ont été changés sur 22.

- Passage piéton : le passage piéton devant l'entrée principale de l'établissement est faiblement éclairé. Madame la Représentante de la Mairie propose d'en informer Monsieur le Maire et les services concernés.
- Monsieur le Proviseur informe que le projet de gare routière pour les bus scolaires doit être réalisé à l'été 2023.

III- Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h50.

Les responsables de la prise de notes

Le Président

Mme ROCHET Josette
Mr MARTEL Yannick
Mr POIREAUD Martin



M. TESSON Sébastien



LYCÉE SAVARY DE MAULEON
LES SABLES D'OLONNE
Le proviseur